L'organisation

Par **sophie19**, le **28/08/2011** à **12:05**

La fin des vacances arrive. ympartyy!
j'espère que pour la plupart d'entre vous, c'est une bonne nouvelle.

Je serai en deuxième année en septembre et j'aimerais pouvoir bien m'organiser.

donc je me demande, quelle était votre organisation ?

quels sont les sites qu'il faut connaître absolument et dont on ne se passe pas ?
grâce à l'inscription à la fac, on a accès à tout un ensemble de sites sans payer l'abonnement mais encore faut-il savoir les utiliser.

J'ai pensé acheter le GAJA qui semble indispensable, et aussi, les grands arrêts de la jurisprudence civile.
Mais pour le code civil, j'hésite entre le dalloz et le litec (qui coûte 10 euros de moins). J'avais trouvé le litec clair, mais je ne connais pas le dalloz. Vous votez pour lequel ?

Enfin, est-ce que vous auriez des souvenirs d'arrêts que je pourrais lire avant la rentrée ? (avec les liens si possible)

Merci, et bonne rentrée

Par **Valentine70**, le **28/08/2011** à **12:31**

Merci pour ce message qui sera fort utile à beaucoup de monde ! J'espère qu'il y aura des réponses instructives (J'entre également en L2 à la rentrée).

Je peux te donner mon avis pour le Code Civil : dans ma Fac les profs et chargés de TD préféraient largement qu'on utilise le Dalloz. J'ai utilisé celui là l'an dernier et il est très clair et très pratique. Je ne sais pas trop quelle peut être la différence entre les deux, mais je continue sur le Dalloz (Etant donné que j'ai appris à l'utiliser, ça parait évident...).

Par **sophie19**, le **28/08/2011** à **13:39**

salut Valentine

;)

Image not found or type unknown

Oui, je vais prendre le dalloz, après tout, il faut bien que je le connaisse.
Tu as prévu d'acheter des manuels ? quelles sont tes matières au premier semestre ?

Par **Valentine70**, le **28/08/2011** à **17:23**

Mes deux TD sont les suivants : droits des obligations et administratif (Je ne les ai pas choisis mais je peux choisir au 4ème semestre), avec en plus de ces deux matières du droit de l'Union Européenne, Sociologie des Organisations, Histoire du droit des obligations, grands systèmes juridiques et politique économique.

Je n'ai pas encore acheté de manuels. L'an dernier on avait exigé de nous un certain nombre de livres, que j'ai acheté voulant bien faire les choses ; résultat j'ai dépensé beaucoup d'argent et je n'en ai utilisé que 1 ou 2. J'attends donc un peu avant de me lancer dans de grandes dépenses !

Mais le livre GAJA me tente assez. Je n'en avais pas entendu parler, je me suis donc renseignée sur internet et je pense qu'il peut m'être utile. J'aime beaucoup le droit public et si je rate les concours que j'ai choisi de passer au terme de la licence je ferai un M1 droit public :|

donc bon... on verra ! J'attends de lire des avis ! Image not found or type unknown

Je me permets de te demander à mon tour tes matières à la rentrée, ça m'intéresse ! Tu es à quelle université ?

Par **alex83**, le **28/08/2011** à **17:30**

Bonjour,

Je vous conseille de faire quelques recherches sur le forum. Le sujet revient souvent.
;-)

Bon courage pour votre rentrée Image not found or type unknown.

Faut pas trop se prendre la tête et tout se passera pour le mieux !

Par **sophie19**, le **29/08/2011** à **09:13**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

j'ai parcouru le site Alex mais les avis sur les livres sont trop vieux et les livres également. Je m'interroge sur les fondamentaux, puisque moi aussi, j'ai acheté pas mal de livres qui ne m'ont pas servi...

Valentine, ça doit être la même chose dans toutes les facs non ?
J'ai le droit administratif et le droit des obligations toute l'année imposé.
au second semestre on choisit une autre matière fondamentale : droit pénal ou droit des affaires. Celle qu'on ne choisit pas en majeure est une mineure.
En plus, il y a histoire du droit criminel, économie de l'entreprise, théorie du droit, histoire du droit des obligations, histoire de l'administration, sciences politiques.

pour le GAJA, une de mes amies en 3ème année m'a dit qu'il était obligatoire.
par contre, en civil, je ne crois pas.
Mais j'attends aussi la rentrée. Et je ne sais pas s'il y a une nouvelle édition du GAJA.
J'ai vu aussi la collection
[url:2accx4ta]http://www.amazon.fr/gp/product/2297012837/ref=s9_simh_gw_p14_d0_g14_i2?pf_rd_m=
2&pf_rd_r=13661QM7CGTC6WD2BHCT&pf_rd_t=101&pf_rd_p=463375533&pf_rd_i=405320[/url:2accx
;)

d'habitude, je n'aime pas trop les fiches, mais là, je me dis que ça peut être utile. Image not found or type unknown

Par **Valentine70**, le **29/08/2011** à **10:52**

C'est un petit peu différent pour la Fac de Toulouse : l'étudiant peut choisir civil et administratif, le duo basique, ou l'un ou l'autre avec un autre TD comme par exemple le droit européen.

C'est ce qui est appréciable à Strasbourg : tu choisis tes matières un peu comme au resto... idem pour les TD à partir du deuxième semestre de la deuxième année, pour ma part je serai
:s

contente de laisser tomber le civil ! Je suis nulle dans cette matière Image not found or type unknown

J'ai trouvé des GAJA d'occasion à Gibert J. et Amazon. Et je viens de voir qu'une nouvelle édition (18ème édition, 31 août 2011) est en cours, déjà pré-commandable. J'attends un peu et j'achèterai la 17ème édition, je pense que la nouvelle va bien faire baisser son prix, surtout auprès des anciens étudiants qui cherchent à écluser leur stock. C'est vrai que sinon les fiches sont un bon choix, ça permet de faire le tri... je n'en ai jamais acheté je ne sais pas vraiment ce que ça peut valoir (Est-ce qu'on les regarde vraiment, ou les mette-t-on de côté pour privilégier les notes du prof ? On a vite tendance à dépenser énormément alors que finalement, l'essentiel est appris en cours et la BU nous offre le reste).

Par **sophie19**, le **29/08/2011** à **18:30**

ah il y a une nouvelle édition en août ! l'édition de 2009 est tout de même à plus de 30euros

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:-s

Image not found or type unknown Pour les livres de droit, j'aime bien les acheter car je souligne dedans. Mais ils sont très chers, donc il faut mieux être sûre ^^

alors, tu n'es pas sûre de choisir le civil ? je crois que administratif et obligations, c'est indispensable pour avoir de bonnes bases. J'aimais bien le civil mais j'en ai fait il y a deux ans et c'est déjà loin pour moi.

Les fiches, ça n'est peut-être pas utile si en plus, tu prends le gaja. Je ne sais pas comment seront les tds, mais c'est vrai qu'en droit civil en première année, on avait déjà plein d'exemples et de fiches à connaître.

pour l'instant, je pense au code civil, le gaja, le lexique des termes juridiques (nouvelle édition, il renvoie à des arrêts).

:((

je compte déjà 80euros au moins, et il reste les manuels. Image not found or type unknown

Par **bulle**, le **30/08/2011** à **10:13**

Bonjour,
[quote="sophie19":qs8nsruo]
pour le GAJA, une de mes amies en 3ème année m'a dit qu'il était obligatoire.[/quote:qs8nsruo]

Le GAJA est certes indispensable mais pas obligatoire du moment où vous n'y avez pas droit lors des examens. Personnellement, je n'ai jamais acheté le GAJA sachant qu'il me servirait seulement pour la L2 et que je ne continuerai pas mes études dans le droit public. A la bibliothèque, il y en avait au moins 20 dans les rayons et il y en avait toujours même en période d'examen, je me suis donc contentée de l'emprunter. D'ailleurs en préparant les TD d'administratif, j'allais lire en diagonale le GAJA quand un arrêt de mon TD y figurait sinon je me contentais d'aller lire les références type AJDA pour mieux comprendre l'arrêt présenté.

[b:qs8nsruo]Si vous voulez économiser, allez emprunter des livres à la bibliothèque[/b:qs8nsruo], car bien souvent dans les livres que l'on achète, il manque toujours des éléments de réponse à nos questions.

Par **sophie19**, le **30/08/2011** à **10:33**

ADJA, c'est un magazine. Est-ce que tu te servais d'une base de données pour savoir dans quel numéro chercher ?

quels sont les sites les plus faciles d'accès et utiles ?

au fait, le droit des affaires, ça n'est pas du droit public ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **bulle**, le **30/08/2011** à **11:41**

A Nancy, les chargés de TD nous donnaient des références dans des revues de droit administratif à aller chercher. Le GAJA ne recouvre que les arrêts les plus importants. Dans les TD d'administratif, il y avait souvent une dizaine d'arrêts à lire et à comprendre avec en général un ou deux arrêts de principe (donc dans le GAJA) et pour le reste il s'agissait d'arrêts d'espèce. Rien que pour comprendre la portée d'un arrêt, cela sert parfois d'aller voir dans des revues type AJDA. Les revues de droit administratif se trouvent parfois dans l'ent mais aussi à la BU sur format papier.

[quote="sophie19":167g1gmj]
au fait, le droit des affaires, ça n'est pas du droit public ?[/quote:167g1gmj]

Cette question m'a fait bondir de mon siège!! Certes, il est possible de s'orienter vers du droit public des affaires, il existe des M2 en la matière. Pour ma part, je parlais d'une orientation vers le droit (privé) des affaires. Le droit des affaires recouvre des matières telles que le droit commercial, le droit des sociétés, le droit fiscal, le droit du travail, etc

Par **sophie19**, le **30/08/2011** à **12:10**

oui, d'accord.

[quote:7ue4xbo7]Le droit des affaires recouvre des matières telles que le droit commercial, le droit des sociétés, le droit fiscal, le droit du travail, etc[/quote:7ue4xbo7]

justement, droit des affaires et droit du travail, ça n'est pas la même chose. Pourquoi parler du droit des affaires dans ce cas ? Le droit du travail n'est pas du droit social ?

Par **alex83**, le **30/08/2011** à **12:38**

Bonjour,

L'appellation droit des affaires n'est ni plus ni moins qu'une grande sous catégorie du droit privé. On l'utilise car c'est à la mode et plutot suggestif.

Le droit social quant à lui est plus large que le droit du travail qui en fait partie.

Par **bulle**, le **30/08/2011** à **12:49**

Droit social = droit du travail + droit de la protection sociale

Vous n'avez pas fait de L1 de droit? Ces distinctions sont fondamentales, il faut vraiment les

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

maitriser.

Par **sophie19**, le **30/08/2011** à **13:20**

[quote:1qlax8bv]Droit social = droit du travail + droit de la protection sociale[/quote:1qlax8bv]
oui, je m'y suis intéressée.
Je n'avais regardé que le parcours droit public mention droit des affaires.
Enfin, il suffirait de dire droit public des affaires, droit privé des affaires.
De plus, je n'ai posé la question que pour lire des détails sur cette branche ou les raisons qui vous avaient poussée à ce choix.

[quote:1qlax8bv]Vous n'avez pas fait de L1 de droit? Ces distinctions sont fondamentales, il faut vraiment les maitriser.[/quote:1qlax8bv]
pff Il n'y a rien à maîtriser du tout là dedans. On le lit, on le sait, point.
Vous vous donnez des airs ici... Je vous trouve un peu pompeux (pour pas grand chose il faut bien le reconnaître). C'est dommage car ça ne rend pas ce forum agréable, ni vivant. Sachez que quoique vous que vous ayez fait, il est certain que d'autres ont fait mieux.

Par **bulle**, le **30/08/2011** à **17:35**

La distinction droit public/droit privé est la première chose que l'on apprend en introduction au droit en 1ère année car il s'agit des bases à connaître. Rien que pour faire des choix dans vos cours ou dans votre orientation cela me parait important car c'est dès la L3 que l'on vous demande de choisir un parcours ou un autre.

Il faut savoir que de plus en plus de personnes profitent des passerelles médecine-droit; histoire-droit et entrent directement en L2, cela aurait très bien pu être votre cas vu que dans "année d'étude" vous indiquez "L3 histoire", d'où ma question. Voilà tout.

Sinon pour revenir au fameux GAJA (ou aux autres livres d'ailleurs), le site priceminister :shock:

propose de bons prix même si en général il faut compter 8€ de frais de port Image not found or type unknown :

[url:3l9nimto]http://www.priceminister.com/offer/buy/84059441/marceau-long-les-grands-arrets-de-la-jurisprudence-administrative-livre.html[/url:3l9nimto]

:))

Bon courage à tous les 2 pour votre L2 Image not found or type unknown et si vous ne l'avez pas encore fait je vous conseille le sujet intitulé "la L2 c'est cho":
[url:3l9nimto]http://forum.juristudiant.com/la-l2-c-est-cho-t2032.html?hilit=la%20L2%20c'est%20cho[/url:3l9nimto]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **sophie19**, le **30/08/2011** à **18:47**

Je me suis inscrite en juillet, nous sommes une dizaine peut-être à venir ici, et il faut croire que j'ai une meilleure mémoire que vous car je me souviens vous avoir déjà lu.

J'ai eu l'occasion de parler ici d'une orientation en droit public. De toute manière, ce sont des choix qui se concrétisent après la L2...

Enfin, je ne vous interrogeais pas sur des notions droit public/droit privé. Mais seulement sur le droit des affaires ; si c'est votre matière, on aurait pu présumer que vous auriez plus de facilités à en parler.

:oops:

J'ai cliqué sur le lien, et c'est vrai, ça s'annonce compliqué. Image not found or type unknown Mais j'ai malgré tout du

:-

mal à comprendre que l'on puisse avoir moins de 10 en travaillant. Image not found or type unknown Bien sûr quand on ne bosse pas et que l'on s'endort après 2h du mat', c'est évident. Je compte sur la volonté... et l'organisation. On verra dans quelques semaines

:ymhug:

Bonne soirée à tous Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **30/08/2011** à **20:07**

Bonsoir,

[quote:1jls0qpf]Vous vous donnez des airs ici... Je vous trouve un peu pompeux (pour pas grand chose il faut bien le reconnaître).[/quote:1jls0qpf]

[quote:1jls0qpf]Mais j'ai malgré tout du mal à comprendre que l'on puisse avoir moins de 10 en travaillant.[/quote:1jls0qpf]

C'est vous qui parliez de fatuité. Sachez que même en travaillant, les contre sens, incompréhensions, incohérence, erreurs etc. peuvent arriver. Personne (je dirais "presque") n'est à l'abri d'un raté. Vous aurez tout le temps d'en faire l'expérience -même si je ne vous le souhaite évidemment pas.

;-)

Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Valentine70**, le **30/08/2011** à **20:49**

Sophie, je peux choisir à ma Fac de laisser tomber le TD de civil au deuxième semestre. Je ne vais pas m'en passer.

Merci aux autres pour vos conseils ! J'ai survolé le lien "La L2 c'est cho" et c'est assez révélateur... Image not found or type unknown On verra... ma rentrée est le 5. Je viendrai poster mes impressions. En attendant je n'achète aucun livre, j'attends.
[quote:12klrsao]
Mais j'ai malgré tout du mal à comprendre que l'on puisse avoir moins de 10 en travaillant.[/quote:12klrsao]

C'est possible. Je le répète, pour ma part, j'ai beaucoup de mal avec le Civil. Après ça vient également du fait que je m'investis bien plus en public qu'en civil, mais c'est vraiment pas évident pour moi d'y plonger.

Bonne soirée à tous

Par **sophie19**, le **31/08/2011** à **09:22**

[quote:iu3emvef]C'est possible. Je le répète, pour ma part, j'ai beaucoup de mal avec le Civil.[/quote:iu3emvef]

[quote:iu3emvef]C'est vous qui parliez de fatuité. Sachez que même en travaillant, les contre sens, incompréhensions, incohérence, erreurs etc. peuvent arriver. Personne (je dirais "presque") n'est à l'abri d'un raté.[/quote:iu3emvef]

:wink:

oui, bien sûr, je le sais bien Image not found or type unknown D'ailleurs, il y a aussi une grande part de chance dans les examens.

Dans le sujet "la L2 c'est cho" quelqu'un dit que les notes ne sont pas hautes au début pour pousser les étudiants à faire mieux.

Par **Menehoz**, le **03/09/2011** à **13:02**

Bonjour,

La base du travail de juriste c'est encore les textes et une étude sérieuse du droit ne saurait se passer de leur lecture. Donc acquérir un code civil et le GAJA me parait indispensable, pour les avoir constamment sous la main. De même pour les matières avec TD. L'idéal serait

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

d'avoir tout les textes, mais par faute de temps a consacrer aux matières sans TD et du prix (souvent onéreux) des ouvrages, vous pourrez vous contenter de la BU et de Légifrance.

Litec ou dalloz, aucune importance, vous verrez dans lequel vous évoluerez le mieux, c'est le seul critère de choix. Personnellement je témoigne d'originalité en utilisant Dalloz.

Concernant les sites, vous aurez dans vos favoris ceux les institutions (C cass, CC, CE, AAI importantes par ex CNIL), Légifrance et service publique.gouv, le site du gouvernement, les fils d'actualités sérieux (grands quotidiens), les blogs juridique reconnus, ...

Pour les ouvrages, vous consulterez régulièrement ceux des matières que vous souhaitez investir, et plus occasionnellement ceux qui répondent aux points qui vous posent problème. L'achat ou le prêt conviendront selon vos moyens et votre usage. Allez à la BU et choisissez celui qui vous plait le plus, notamment à l'aide de la bibliographie qui vous sera donnée. Certains auteurs sont très reconnus (Terré, Cornu, Aubert, Ardan, Frier, Petit...)

Voilà pour l'essentiel.

Par **pommederainette**, le **03/09/2011** à **13:34**

:wink:

Coucou futurs étudiants de L2! Image not found or type unknown

Je sors de la L2, donc je vais essayer de vous dire mon avis sur vos interrogations. Alors pour le GAJA, certes vous pouvez l'acheter, mais sachez qu'il y en aura forcément à la BU! Il n'y a aucune obligation d'acheter un bouquin ou non, tout dépend de votre manière de fonctionner, ainsi que des profs.
Pour ma part, lors des TD en administratif, on avait une plaquette avec pleins d'arrêts à lire dont il fallait trouver la porté (ce que l'arrêt a changé, en quoi il est novateur). Très honnêtement, les arrêts ne sont pas toujours facile à comprendre, et trouver leur porté sans s'appuyer sur internet ou un bouquin relève quasiment (pour moi) du miracle. Si vous voulez voir par vous même, voici le très célèbre arrêt Blanco: http://www.legifrance.gouv.fr/affichJur ... dateTexte=
Arrêt Blanco, trouvé sur le site légifrance, un site incontournable! Pour faire des recherche il y a aussi le site Dalloz, Lexis nexis, Lamyline... mais pour ceux-ci, il faut s'inscrire (et certainement payer) mais votre BU peut vous permettre d'y accéder gratuitement grâce à votre numéro d'étudiant.
Beaucoup d'arrêts venant du Conseil d'État, c'est aussi un site à aller voir!
Ensuite, rassurez vous, le sujet "la L2 c'est cho" fait peur, mais cette année n'est pas insurmontable! Pour moi elle a été plus difficile et plus dense que la L1, mais aussi beaucoup plus juridique! Mais certains préfèrent la L2 à la L1, donc ne vous faites pas de soucis, tout est une question de goûts! :wink:

Bon courage à vous! Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Valentine70**, le **04/09/2011** à **09:48**

Merci pour tous ces bons conseils ! Ma rentrée est demain. C'est déjà la reprise !

A bientôt

Par **sophie19**, le **09/09/2011** à **09:13**

Valentine, comment ta rentrée s'est-elle passée ?
je n'ai eu pour l'instant que le droit des obligations. C'est une matière qui va me plaire, je le sens [smile3]
Et ton emploi du temps ?

Merci pour vos réponses, j'ai noté les sites dont vous parlez. Certains sont accessibles à partir du site de la fac.
Lequel permettrait de lire les articles que l'on trouve dans les revues ? (faire une recherche à partir d'un sujet ou du nom de l'auteur) je vais chercher.

sympa le forum ;) (dommage que vous ayez supprimé des smileys utilisés souvent, il y en avait trop, maintenant il n'y en a pas assez)

Par **Kern**, le **09/09/2011** à **11:31**

Bonjour Sophie,
Je peux en remettre si tu veux ;) quel smiley veux-tu il reste encore de la place pr en ajouter ?

Par **sophie19**, le **09/09/2011** à **18:25**

ah ah ah moi, j'aimais bien celui qui ouvrait grand les bras ^^
Un autre qui rit sans avoir cet air niais : [smile4]

[smile3]après tout, on ne les voit pas partout ces smileys, autant en garder quelques-uns [smile3]

Par **Valentine70**, le **14/09/2011** à **09:59**

Bonjour à tous ! Ma rentrée s'est plutôt bien passée, j'entame la deuxième semaine là...

Mon emploi du temps est correct, j'ai les CM dans l'après-midi et les TD (Qui arrivent fin septembre) en matinée. Les profs sont plutôt sympas, surtout un que j'aime beaucoup (C'est

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

en même temps le doyen de la Fac), il enseigne le droit européen. Déjà c'est ma matière préférée, et comme j'en ai fait déjà l'an dernier je la maitrise assez bien. En ce qui concerne le prof, ça fait du bien de voir un enseignant en droit qui ne se prend pas au sérieux [smile9] Parce que bon j'en ai raz-le-bol des envolées lyriques de certains pour nous montrer le peu de culture littéraire qu'ils ont...

Par contre difficile de se faire des amis quand presque tout le monde se connait [smile17] Mais je pense que les TD y aideront.

Cet après-midi j'ai Histoire du droit des obligations et droit administratif (Cette matière pour la première fois car le prof n'était pas là la semaine passée).

Bien à vous !!

Val

Par **sophie19**, le **14/09/2011** à **22:59**

[citation]Pourquoi tout le monde parle-t-il des "grands arrêts de la jurisprudence administrative" et pas des "grands arrêts de la jurisprudence civile" ?[/citation]

en droit administratif, c'est l'essentiel. En droit des obligations, il existe le code civil, avec la jurisprudence. mais rien n'empêche d'ouvrir le livre des arrêts en civil, les obligations (le 2ème tome).

[citation]"les arrêts ne sont pas toujours facile à comprendre, et trouver leur porté sans s'appuyer sur internet ou un bouquin relève quasiment du miracle."
[smile7]
lol - après avoir lu beaucoup de post sur ce forum j'ai l'impression que beaucoup ne comprennent rien aux arrêts[/citation]

Bien, au début, c'est bien plus intéressant et productif de trouver une base sur laquelle s'appuyer plutôt que de rester une trentaine de minutes dans le néant.
Il paraît logique que ça s'apprend. Je prends tout ce qui est utile.

[citation]mais ça me fait vraiment peur de me planter quant à la rédaction en elle même - former les phrases , le ton à prendre, comment présenter les idées etc ...
par contre les arrêts ne me font pas peur du tout- chacun son truc j'imagine[/citation]
c'est bien pour ça qu'il est utile de lire des commentaires d'arrêts ! Il faut bien que tu aies un "fond" sinon, comment veux-tu faire ?

Par **sophie19**, le **15/09/2011** à **08:46**

Je sais qu'en droit administratif, nous avons le choix au premier semestre entre un commentaire d'arrêt et la dissertation (au second semestre, il y aura aussi des cas pratiques). Donc je pense choisir le commentaire d'arrêt. Mais il ne faut pas s'imaginer que c'est plus

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

facile.

Une dissertation doit être juridique, d'après ce qu'on nous dit, on ne nous demande pas de la littérature, mais de raisonner en juriste (c'est ce qu'ils disent). Mais a priori, si tu sais commenter un arrêt, tu sais disserter sur un sujet. Dans la dissertation, les arrêts sont aussi importants.

[citation]En ce qui concerne le prof, ça fait du bien de voir un enseignant en droit qui ne se prend pas au sérieux Parce que bon j'en ai raz-le-bol des envolées lyriques de certains pour nous montrer le peu de culture littéraire qu'ils ont...[/citation]
je suis d'accord... ! [smile9]
récemment, il y en a un qui s'est donné la mission d'apprendre aux étudiants comment fonctionne la mémoire (à la mode d'un médecin, avec des lacunes en prime). Sur le fond, l'idée n'était pas mauvaise, mais sur la forme, il est évident qu'il prend les étudiants de 1er année pour des abrutis.

Par **Valentine70**, le **15/09/2011** à **10:34**

De manière générale, oui, les profs nous prennent pour des abrutis... et c'est amusant de constater que moins on a de l'esprit, plus on croit en avoir.

Tu entres en quelle année Gregor ? Je pense que tu peux trouver facilement une méthodologie sur les dissertations/commentaires. Après ce n'est pas franchement compliqué, une fois que tu as bien saisi la forme que doit prendre ton devoir. Quant au contenu, il faut que ce soit concis. Mais je crois que tes profs de TD te diront mieux que moi ce qu'ils attendent de toi.

Et j'en profite que je suis là pour me plaindre un peu : je suis malade[smile31]! Je ne pourrai pas aller en cours aujourd'hui, je suis trop mal... malheureusement j'ai 6 heures de cours, ce qui veut dire que je vais devoir demander les notes de quelqu'un et j'ai horreur de ça ! Mais bon... faut c'qui faut !

Bonne journée à tous

Par **sophie19**, le **15/09/2011** à **15:32**

[citation]en même temps c'est ce qu'on est plus ou moins[/citation]
parle pour toi. Ca n'est parce qu'on débute en droit qu'on ne sait rien sur rien.

[citation]je suis malade! Je ne pourrai pas aller en cours aujourd'hui, je suis trop mal[/citation]
oh Val, et pour demain ? Moi non plus, je n'aime pas demander les cours, car en plus, ils sont mal pris. Mais il faut arrêter, même si l'étudiant tire la tronche, j'en rajoute, je n'en ai rien à faire. Ca n'est quand même pas compliqué de donner des notes.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Valentine70**, le **15/09/2011** à **16:10**

Demain je n'ai que 3h de cours donc je vais y aller, surtout qu'après c'est le week-end donc j'aurai tout le temps de me reposer[smile4]

C'est qu'il y a beaucoup d'étudiants qui sont dans une optique de compétition. Je comprends pas, on n'est qu'en licence, y'a pas de classement ! Je vais demander à quelqu'un qui prend ses notes sur l'ordinateur comme ça il n'aura pas à se séparer de ses précieuses notes ^^ !

Bien sûr qu'on n'est pas des lumières en droit, surtout en licence, mais ce n'est pas une raison pour jouer les grosses têtes. Surtout qu'en général je trouve qu'ils ne réfléchissent pas au delà de leur univers de droit. Je m'explique : les juristes sont sans arrêt en train de dénigrer les journalistes, notamment en droit européen. C'est vrai que si on écoute les informations, le Conseil Européen, le Conseil de l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe c'est la même chose. Mais je crois que les gens qui regardent les infos ne sont pas forcément au courant de ces détails, et ne font pas vraiment attention. Pour eux, le principal c'est d'être au courant de l'actualité, sans non plu devenir des pro en droit européen. Mais comme les juristes, eux, ont "le savoir", ben il faut qu'ils le fassent savoir...

Moi qui suis, par exemple, pas du tout calée en médecine, j'imagine qu'aux infos les journalistes font parfois l'impasse sur des détails d'une affaire relative à la médecine. Et bien ça m'est égal ! Tant que je comprends le fond du sujet.

Et ça m'agace un peu[smile9]

Je ne sais pas si je me suis bien exprimée, en tout cas le coeur y est ![smile3]

Par **sophie19**, le **15/09/2011** à **16:37**

[citation]il y a beaucoup d'étudiants qui sont dans une optique de compétition.[/citation]
Je trouve que ça se ressent moins en 2ème année. En 1ère année, on sentait cette tension et c'est pour ça que certains ne donnaient pas leurs notes avec plaisir. Là, en 2ème année, les gens sourient un peu plus, ils se parlent.
Bien sûr, il faut demander à quelqu'un qui a un ordinateur [smile3] Tu peux apporter une clé usb, comme ça, il te le copie aussitôt et ça ne peut pas le déranger.
En droit, il y a peu de gens qui prennent leurs notes à la main (ça existe encore [smile3]) mais c'est plus rare, et on voit plein de netbooks sans complexe, alors qu'avant c'était "à celui qui a le plus gros pc".

[citation]Surtout qu'en général je trouve qu'ils ne réfléchissent pas au delà de leur univers de droit[/citation]
C'est exactement ce que je ressens !
je pense surtout à un prof d'histoire du droit, qui est bien connu pour avoir égo surdimensionné (quand il arrive quelque part, on l'entend de loin et on s'écarte pour le laisser passer). Je critique car je trouve sa matière tellement imparfaite. Il dit être juriste, soit, mais il est spécialisé en histoire du droit et en histoire, il a une culture forcément moindre que celle des historiens. Malgré tout, il parle toujours avec une prétention qui me dépasse. Je trouve

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

qu'il a l'air d'un arriviste.
Je préfère nettement une prof qui nous communique le culte qu'elle voue au droit administratif tout en étant simple.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés